

# Appel à projets du Contrat de ville de l'Eurométropole de Strasbourg

édition 2026

# Sommaire

1. CADRE DE L'APPEL À PROJETS 2026 .....	3
2. MODALITÉS DE RÉPONSE .....	7
3. MODALITÉS DE DÉPÔTS DES DOSSIERS .....	8
4. L' ARTICULATION AVEC LES AUTRES APPELS À PROJETS .....	9
5. CONTACTS .....	10
6. ANNEXES .....	14

# 1. Cadre de l'appel à projets 2026

La politique de la ville vise à réduire les écarts de développement au sein des agglomérations, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers populaires et à améliorer les conditions de vie de leurs habitant-es. Mise en œuvre dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, dite « Loi Lamy », elle est pilotée localement par les intercommunalités, en lien avec les Préfectures et les communes, à travers le Contrat de ville.

Le **Contrat de ville « Quartiers 2030 » de l'Eurométropole de Strasbourg** est mis en œuvre sur la période 2024-2030 et bénéficie aux 21 quartiers dits « prioritaires de la Politique de la Ville » (QPV) du territoire. Une année de concertation et de consultation avec les habitant-es, les acteurs de terrains et les 43 partenaires signataires a permis l'élaboration d'une convention cadre, validée en mars 2024, dont la déclinaison opérationnelle pour chaque quartier est précisée dans des plans d'actions territoriaux intégrés aux **Cahiers de quartier**, et, pour certains quartiers, à l'appui du **Deuxième programme de renouvellement urbain**.

**L'appel à projets 2026 du Contrat de ville a pour objectif de soutenir des actions et des initiatives portées dans les territoires de la Politique de la ville au bénéfice de leurs habitant-es, développées en cohérence avec les enjeux prioritaires du Contrat de ville.**

 Vous pouvez consulter et télécharger les documents cadres du Contrat de ville « Quartiers 2030 » sur le site internet de l'Eurométropole de Strasbourg : <https://www.strasbourg.eu/contrat-ville-quartiers-2030>.

## **INFORMATIONS PRÉALABLES : DES ÉVOLUTIONS PAR RAPPORT AUX PRÉCÉDENTES ÉDITIONS**

- l'ensemble des projets prévus en 2026 sont à déposer dès le lancement de l'appel à projets dans le calendrier de dépôt décrit ci-après ; il n'y aura pas de 2ème phase de dépôt des dossiers ;
- les actions éligibles doivent être réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2026 ou sur un calendrier scolaire soit entre le 1er septembre 2026 et le 30 juin 2027 ;
- **le présent appel à projets intègre la mobilisation des fonds « Quartiers d'été » de l'État et des fonds "Ville-Vie-Vacances VVV", qui ne feront pas l'objet d'un appel à projets distinct. Lors de la saisie des projets sur la plateforme DAUPHIN, il n'est plus nécessaire d'en faire mention dans le nom de l'action.**

 Vous êtes invité-es à déposer l'ensemble des projets éligibles prévus en 2026 sur la période unique de dépôt de l'appel à projets.

## **LE CALENDRIER DE L'APPEL À PROJETS 2026 DU CONTRAT DE VILLE**

<b>1<sup>er</sup> octobre 2025</b>	Ouverture du dépôt des dossiers de demande de subventions
<b>15 novembre 2025</b>	Clôture du dépôt des dossiers de demande de subventions
<b>De décembre 2025 à février 2026</b>	Instruction partagée des projets par les financeurs
<b>À partir de mars 2026</b>	Information des décisions de soutien aux porteurs de projets - selon le calendrier des instances décisionnelles propres à chaque financeur

## **LES AMBITIONS ET ENJEUX DU CONTRAT DE VILLE « QUARTIERS 2030 »**

Les projets déposés dans le cadre du présent appel à projets doivent s'inscrire dans les orientations stratégiques et territoriales du Contrat de ville, définies dans la [Convention cadre](#) et les [Cahiers de quartier](#), et structurées autour de 3 ambitions partagées.

### **UN TERRITOIRE INCLUSIF ET SOLIDAIRE**

- L'égalité réelle et la lutte contre les discriminations
- L'accès et le recours aux services publics, aux droits sociaux et juridiques
- La mixité sociale
- La mobilité durable et apaisée
- La prévention, le bien être et le maintien en bonne santé dès le plus jeune âge
- L'accès à une alimentation durable et de qualité
- La prise en compte du vieillissement de la population

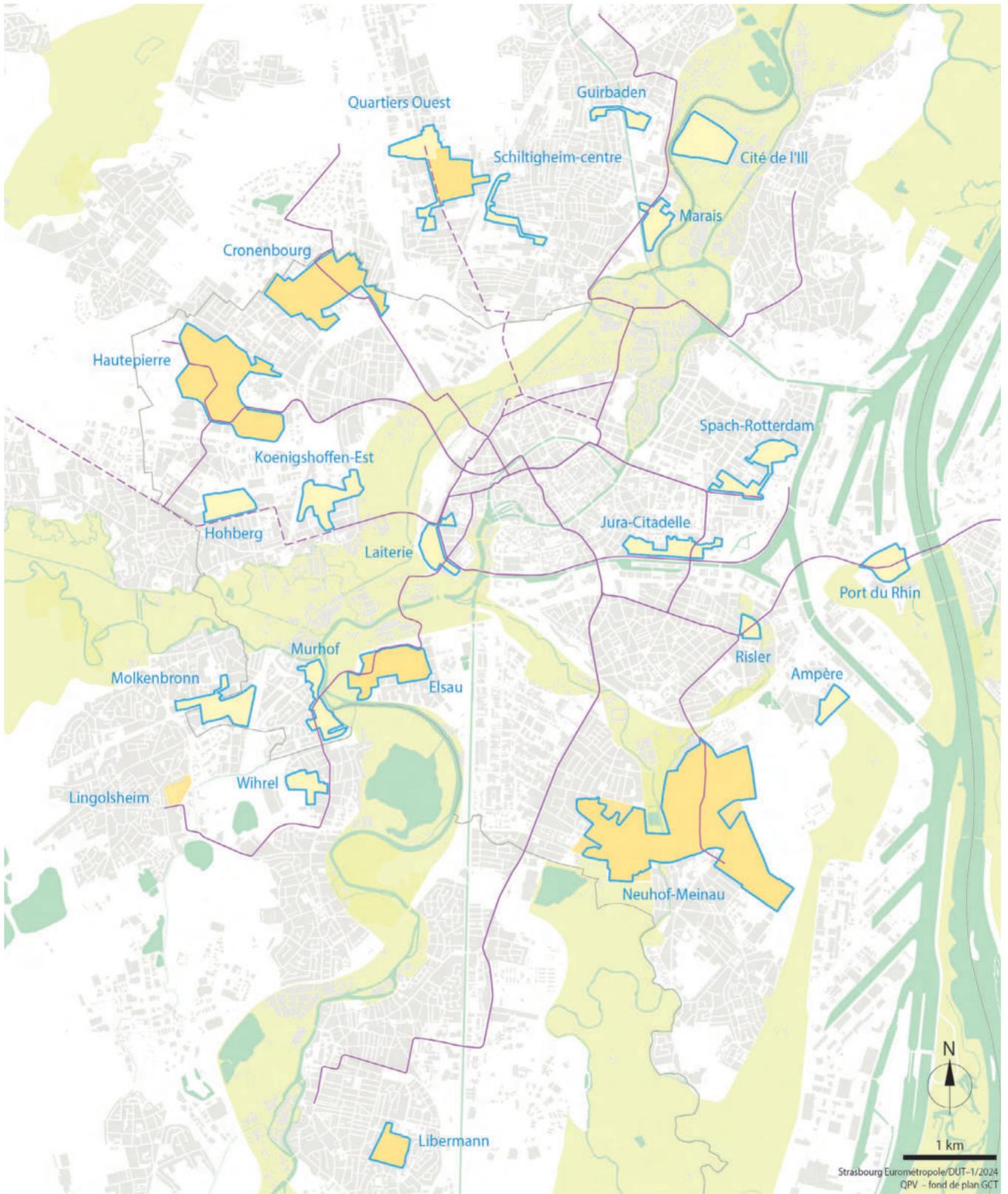
### **DES QUARTIERS OÙ GRANDIR ET S'ÉMANCIPER TOUT AU LONG DE LA VIE**

- Le soutien à la parentalité
- La lutte contre les effets des inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative
- L'accès à la formation et au développement des compétences
- La maîtrise de l'écrit, de la lecture et des usages numériques
- L'accès à l'emploi durable pour toutes et tous
- L'entrepreneuriat et le développement des activités économiques, notamment d'utilité sociale
- L'épanouissement et l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs
- La citoyenneté, la participation et l'engagement

### **DES RUES ET DES LOGEMENTS OÙ IL FAIT BON VIVRE**

- La qualité et la sobriété énergétique de l'habitat
- L'adaptation au changement climatique et la protection de l'environnement
- La proximité et la vie de quartier
- La qualité, la propreté et l'appropriation des espaces communs
- La sécurité et la tranquillité publiques

# LES 21 QUARTIERS PRIORITAIRES DE L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG



- QPV 2024
- projet ANRU
- trame verte et bleue
- transport en commun en site propre (--- en projet)

## **LES FINANCEURS**

En répondant à l'appel à projets du Contrat de ville, le porteur de projet peut solliciter :

- **les fonds spécifiques « Politique de la ville » de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)** ; et le cas échéant d'autres fonds de l'État correspondant au domaine dans lequel l'action s'inscrit ;
- **des subventions des collectivités locales**, spécifiquement dédiées à la « Politique de la ville » ou mobilisées dans leurs champs de compétences respectifs au titre du droit commun :
  - ▷ les communes : **Strasbourg, Schiltigheim, Bischheim, Illkirch-Graffenstaden, Lingolsheim et Ostwald** ;
  - ▷ **l'Eurométropole de Strasbourg** ;
  - ▷ **la Collectivité européenne d'Alsace**, partenaire des 6 Contrats de ville signés sur le périmètre du territoire alsacien, comptant un total de 35 QPV, qui mobilise son droit commun et une enveloppe spécifique (cf. priorités de la CeA en annexe) ;
  - ▷ **la Région Grand Est** ;
- **des subventions de la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Bas-Rhin** pour des actions entrant dans son champ de compétences, en articulation avec les appels à projets de droit commun existants, hors CLAS et Parentalité (cf [règlement intérieur des aides collectives](#))



En cas de financement de votre action, vous devrez mentionner la participation de l'ensemble des financeurs à votre projet dans toutes vos communications.

## 2. Modalités de réponse

### **LES STRUCTURES ÉLIGIBLES**

Toute personne morale, de droit public ou privé, est éligible, quel que soit son lieu d'implantation. Les structures porteuses de projet peuvent ainsi être des associations, des collectivités, des bailleurs sociaux, et à certaines conditions des entreprises œuvrant pour les habitant·es des QPV.

### **LES CRITÈRES DE RECEVABILITÉ DES PROJETS**

La recevabilité des projets sera analysée au regard :

- du public bénéficiaire de l'action qui doit s'adresser aux habitant·es d'un ou plusieurs QPV dans une proportion très significative (supérieure ou égale à 50%), et contribuer à développer l'égalité femmes-hommes et l'inter-générationnel ;
- de l'année de réalisation de l'action : entre le 1er janvier et le 31 décembre 2026 ou sur un calendrier scolaires soit entre le 1er septembre 2026 et le 30 juin 2027 ;
- du respect du calendrier de dépôt du dossier à l'appel à projets ;
- de la complétude du dossier (voir procédure de dépôt page 8) ;
- de la prise de contact avec les correspondant·es du Contrat de ville au préalable du dépôt de dossier, notamment pour les nouveaux projets et les projets modifiés (voir procédure de dépôt page 8) ;
- et pour tout projet ayant déjà été financé dans le cadre de l'appel à projets du Contrat de ville, de l'évaluation de l'action en renouvellement à travers le dépôt d'un bilan financier et quantitatif sur le portail DAUPHIN.

### **LES CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS**

La qualité des projets sera analysée au regard :

- de l'adéquation du projet à un besoin local et aux orientations et priorités définies dans la [Convention cadre](#) et les plans d'actions territoriaux des [Cahiers de quartier](#) du Contrat de ville ;
- de la contribution du projet à la lutte contre les discriminations, à l'égalité de genre et aux droits des femmes ;
- de la présentation de l'action et de ses objectifs, qui doit être claire et articulée avec l'existant sur le quartier ;
- du travail de co-construction avec la ou les communes concernées, les habitant·es et tout autre acteur ou structure identifiés ;
- du partenariat mobilisé sur les différentes étapes de mise en œuvre du projet ;
- du caractère innovant et/ ou expérimental du projet qui sera regardé avec attention ;
- de l'adéquation des moyens aux objectifs du projet (moyens humains et partenariaux mobilisés, faisabilité financière) ;
- de la mobilisation et la recherche de financement complémentaire et d'une capacité d'autofinancement (bénévolat, fonds propres, mécénat).



Pour vous accompagner dans la mise en avant de l'**égalité femmes-hommes** dans vos projets, un mode d'emploi vous est proposé en annexe.



Une attention particulière sera portée aux projets déployés dans **les nouveaux QPV** : Jura-Citadelle et Risler à Strasbourg ; Centre à Schiltigheim ; Wihrel à Ostwald.

# 3. Modalités de dépôts des dossiers

## **LE DIALOGUE PRÉALABLE AU DÉPÔT DE DOSSIER**

Chaque porteur de projet est invité à prendre contact, en amont du dépôt de dossier, avec les référent-es Politique de la ville : le-la délégué-e de la Préfète et le-la référent-e municipal-e, ou s'il s'agit d'un projet inter-quartiers, avec la Direction de projet Politique de la ville de l'Eurométropole de Strasbourg et la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Bas-Rhin (voir liste détaillée des contacts en page 10).

## **LA SAISIE INITIALE DE LA DEMANDE SUR LE PORTAIL DAUPHIN**

Les demandes de subvention doivent être saisies sur le portail DAUPHIN jusqu'au **15 novembre 2025 à minuit**, via le lien suivant :

<https://usager-dauphin.anct.gouv.fr/>

Pour tout dossier, une demande d'un montant minimum de 1€ à l'État sous l'intitulé 67-ETAT-POLITIQUE-VILLE doit être sollicitée.

 Vous pouvez télécharger la [notice d'utilisation du portail DAUPHIN](#) sur le site de l'Eurométropole de Strasbourg.

 Pour toute aide concernant la saisie en ligne sur le portail DAUPHIN, vous pouvez contacter la cellule d'assistance technique de l'ANCT par téléphone au 09 70 81 86 94 ou par mail à l'adresse suivante : [support.P147@proservia.fr](mailto:support.P147@proservia.fr)

## **LA SAISIE COMPLÉMENTAIRE SUR D'AUTRES PORTAILS**

Pour solliciter des financements auprès des financeurs suivants, des démarches et calendriers spécifiques sont à prendre en compte **en complément de la saisie sur le portail DAUPHIN** :

- la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) : toute demande pour l'année 2026 est à déposer entre le 15 novembre et le 31 décembre 2025 sur le site dédié [Demandes de subventions à la DRAC Grand Est](#) ; l'appel à projets « Culture et Contrat de Ville en Grand Est » est plus particulièrement dédié aux actions d'éducation artistique et culturelle à destination des habitant-es des QPV ;
- la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) : toute demande auprès de la CAF pour les appels à projets doit se faire sur la [plateforme dédiée ELAN](#) et selon les critères d'éligibilité propres à chaque dispositif ;
- la Région Grand Est : toute demande est à déposer en ligne et selon les critères d'éligibilité indiqués. Le dispositif de [soutien à la vie associative de proximité « DIVA'P »](#) (tout au long de l'année, au plus tard 3 mois avant le démarrage de l'action) et le dispositif de [soutien aux associations dans leurs projets d'investissements « Inv'Est Asso »](#) (tout au long de l'année, avant l'achat) sont particulièrement appropriés pour les projets développés en QPV.

## 4. Articulation avec d'autres appels à projets

D'autres dispositifs bénéficiant notamment aux habitant·es des QPV font l'objet d'appels à projets distincts. Les actions financées dans le cadre de ces dispositifs sont exclues du soutien financier de l'appel à projets du Contrat de Ville.

- **« Cité éducative Neuhof-Meinau-Elsau-Montagne Verte » et « Cité éducative Cronembourg-Hautepierre » 2026 (fin novembre 2025)**

objet : actions visant l'accompagnement des parcours éducatifs des publics 0-25 ans

contact : [ddets-mission-ville@bas-rhin.gouv.fr](mailto:ddets-mission-ville@bas-rhin.gouv.fr) / [rachel.zachary@strasbourg.eu](mailto:rachel.zachary@strasbourg.eu)

plateforme de dépôt : [DAUPHIN](#)



Un appel à manifestation d'intérêt pour des projets répondant aux priorités identifiées dans les Cités éducatives sera publié. Si vous souhaitez vous inscrire dans cette démarche, il vous appartient de co-construire votre action avec les équipes projets des Cités éducatives et de déposer votre dossier sur Dauphin dans ce cadre. Le public visé est celui des 0-25 ans et/ou les membres de la communauté éducative dans les quartiers correspondants.

- **Appel à projets « Animations de Fin d'année (AFA) » 2026/2027 (échéance prévisionnelle de publication : printemps 2026)**

objet : actions concourant à la prévention et à l'amélioration de la tranquillité publique durant les fêtes de fin d'année et se déroulant entre le 1er octobre 2026 et le 15 janvier 2027

contact : [ddets-mission-ville@bas-rhin.gouv.fr](mailto:ddets-mission-ville@bas-rhin.gouv.fr)

plateforme de dépôt : [DAUPHIN](#)

- **Appel à projets « Intégration et accès à la nationalité française » 2026 (échéance prévisionnelle de publication : printemps 2026)**

objet : actions concourant à l'intégration et à l'accès à la nationalité française des étrangers primo-arrivants ou bénéficiaires de la protection internationale (BPI)

contact : [ddets-mission-ville@bas-rhin.gouv.fr](mailto:ddets-mission-ville@bas-rhin.gouv.fr)

plateforme de dépôt : [Démarches simplifiées](#)

- **Appel à projets « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) » et Appel à projets « Parentalité » 2026 (échéance prévisionnelle de publication : début 2026 pour l'appel à projets "Parentalité" et printemps 2026 pour le CLAS)**

objet : actions concourant à l'accompagnement à la scolarité et au soutien à la parentalité, éligibles aux dispositifs CLAS et Parentalité

contact : [nadia.gangloff@caf67.caf.fr](mailto:nadia.gangloff@caf67.caf.fr)

plateforme de dépôt : [ELAN](#)



Pour solliciter un co-financement de l'Etat, le dossier est à déposer également sur la plateforme DAUPHIN.

## 5. Contacts

COMMUNES ET EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG	ÉTAT
<b>SUJETS TRANSVERSAUX / SUPPORTS TECHNIQUES</b>	
<p><b>EUROMÉTROPOLE</b> <b>DIRECTION DE PROJET POLITIQUE DE LA VILLE</b></p> <p><b>Mme Auriane MARTIN</b> Assistante de projets 03 68 98 82 78 - <a href="mailto:contratdeville@strasbourg.eu">contratdeville@strasbourg.eu</a></p> <p>Direction de projet Politique de la ville - DPPV Ville et Eurométropole de Strasbourg Centre Administratif - 1 parc de l'Étoile 4ème étage - bureau 470 67076 Strasbourg Cedex</p>	<p><b>DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS - MISSION VILLE</b></p> <p><a href="mailto:ddets-mission-ville@bas-rhin.gouv.fr">ddets-mission-ville@bas-rhin.gouv.fr</a></p> <p>Direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités - DDETS Mission Ville Cité administrative - 14 rue du Maréchal Juin CS 50016 - 67084 Strasbourg Cedex</p>
<b>CORRESPONDANT·ES DANS LES TERRITOIRES</b>	
<b>QPV GUIRBADEN (BISCHHEIM)</b>	
<p><b>Mme Anne-Laure HAMELIN</b> Responsable service sport - jeunesse - vie associative - Politique de la ville 03 88 18 01 55 <a href="mailto:al.hamelin@ville-bischheim.fr">al.hamelin@ville-bischheim.fr</a></p>	<p><b>Mme Françoise NASSANY</b> Déléguée du Préfet 06 76 10 43 26 <a href="mailto:francoise.nassany@bas-rhin.gouv.fr">francoise.nassany@bas-rhin.gouv.fr</a></p>
<b>QPV QUARTIERS OUEST (BISCHHEIM ET SCHILTIGHEIM)</b>	
<p><b>Mme Clarisse PHAM</b> Cheffe de projet renouvellement urbain et social 07 87 92 26 42 <a href="mailto:clarisse.pham@strasbourg.eu">clarisse.pham@strasbourg.eu</a></p>	<p><b>Mme Françoise NASSANY</b> Déléguée du Préfet 06 76 10 43 26 <a href="mailto:francoise.nassany@bas-rhin.gouv.fr">francoise.nassany@bas-rhin.gouv.fr</a></p>
<b>QPV MARAIS (SCHILTIGHEIM)</b>	
<p><b>Mme Adriana CAVANI-FRANÇOIS</b> Chargée de mission Politique de la ville 06 07 46 49 38 <a href="mailto:adriana.cavani-francois@ville-schiltigheim.fr">adriana.cavani-francois@ville-schiltigheim.fr</a></p>	<p><b>Mme Françoise NASSANY</b> Déléguée du Préfet 06 76 10 43 26 <a href="mailto:francoise.nassany@bas-rhin.gouv.fr">francoise.nassany@bas-rhin.gouv.fr</a></p>
<b>QPV CENTRE (SCHILTIGHEIM)</b>	
<p><b>Mme Adriana CAVANI-FRANÇOIS</b> Chargée de mission Politique de la ville 06 07 46 49 38 <a href="mailto:adriana.cavani-francois@ville-schiltigheim.fr">adriana.cavani-francois@ville-schiltigheim.fr</a></p>	<p><b>Mme Françoise NASSANY</b> Déléguée du Préfet 06 76 10 43 26 <a href="mailto:francoise.nassany@bas-rhin.gouv.fr">francoise.nassany@bas-rhin.gouv.fr</a></p>
<b>QPV LIBERMANN (ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN)</b>	
<p><b>Mme Christine CHEVALLAY</b> Directrice des solidarités 03 88 66 80 73 <a href="mailto:c.chevallay@illkirch.eu">c.chevallay@illkirch.eu</a></p>	<p><b>Mme Asma KILICOGLU</b> Déléguée du Préfet 06 77 38 19 29 <a href="mailto:asma.kilicoglu@bas-rhin.gouv.fr">asma.kilicoglu@bas-rhin.gouv.fr</a></p>

<b>QPV WIHREL (OSTWALD)</b>	
<b>Mme Émilienne BOHN</b> Chargée de mission Politique de la ville 06 82 35 89 53 <a href="mailto:e.bohn@ostwald.eu">e.bohn@ostwald.eu</a>	<b>Mme Mevlüde GÜNDÜZ</b> Déléguee du Préfet 07 88 72 12 08 <a href="mailto:mevlude.gunduz@bas-rhin.gouv.fr">mevlude.gunduz@bas-rhin.gouv.fr</a>
<b>QPV CITÉ DE L'ILL (STRASBOURG)</b>	
<b>Mme Karen GEIGER</b> Chargée de mission quartier 03 88 45 88 54 <a href="mailto:karen.geiger@strasbourg.eu">karen.geiger@strasbourg.eu</a>	<b>Mme Mevlüde GÜNDÜZ</b> Déléguee du Préfet 07 88 72 12 08 <a href="mailto:mevlude.gunduz@bas-rhin.gouv.fr">mevlude.gunduz@bas-rhin.gouv.fr</a>
<b>QPV CRONENBOURG (STRASBOURG)</b>	
<b>Mme Véronique JACOB-BOHN</b> Chargée de mission quartier 06 12 79 26 02 <a href="mailto:veronique.jacob-bohn@strasbourg.eu">veronique.jacob-bohn@strasbourg.eu</a>	<b>M. Jean-Marc KIEFFER</b> Délégue du Préfet 06 18 29 48 87 <a href="mailto:jean-marc.kieffer@bas-rhin.gouv.fr">jean-marc.kieffer@bas-rhin.gouv.fr</a>
<b>QPV HAUTEPIERRE (STRASBOURG)</b>	
<b>M. Raphaël AUBOIS-LIOGIER</b> Chargé de mission quartier 06 73 27 62 60 <a href="mailto:raphael.aubois-liogier@strasbourg.eu">raphael.aubois-liogier@strasbourg.eu</a>	<b>M. Jean-Marc KIEFFER</b> Délégue du Préfet 06 18 29 48 87 <a href="mailto:jean-marc.kieffer@bas-rhin.gouv.fr">jean-marc.kieffer@bas-rhin.gouv.fr</a>
<b>QPV HOHBERG (STRASBOURG)</b>	
<b>Mme Véronique JACOB-BOHN</b> Chargée de mission quartier 06 12 79 26 02 <a href="mailto:veronique.jacob-bohn@strasbourg.eu">veronique.jacob-bohn@strasbourg.eu</a>	<b>Mme Mevlüde GÜNDÜZ</b> Déléguee du Préfet 07 88 72 12 08 <a href="mailto:mevlude.gunduz@bas-rhin.gouv.fr">mevlude.gunduz@bas-rhin.gouv.fr</a>
<b>QPV LAITERIE (STRASBOURG)</b>	
<b>Mme Lauriane MAZE</b> Chargée de mission quartier 03 68 98 72 42 <a href="mailto:lauriane.maze@strasbourg.eu">lauriane.maze@strasbourg.eu</a>	<b>M. Jean-Marc KIEFFER</b> Délégue de la Préfète 06 18 29 48 87 <a href="mailto:jean-marc.kieffer@bas-rhin.gouv.fr">jean-marc.kieffer@bas-rhin.gouv.fr</a>
<b>QPV KOENIGSHOFFEN-EST (STRASBOURG)</b>	
<b>Mme Elisabeth MEUNIER</b> Chargée de mission quartier 03 68 98 60 56 <a href="mailto:elisabeth.meunier@strasbourg.eu">elisabeth.meunier@strasbourg.eu</a>	<b>Mme Mevlüde GÜNDÜZ</b> Déléguee du Préfet 07 88 72 12 08 <a href="mailto:mevlude.gunduz@bas-rhin.gouv.fr">mevlude.gunduz@bas-rhin.gouv.fr</a>
<b>QPV MURHOF (STRASBOURG)</b>	
<b>Mme Lucile ANTOINE</b> Chargée de mission quartier 06 89 34 70 47 <a href="mailto:lucile.antoine@strasbourg.eu">lucile.antoine@strasbourg.eu</a>	<b>M. Djamel ROUABAA</b> Délégue du Préfet 07 85 40 41 19 <a href="mailto:djamel.rouabaa@bas-rhin.gouv.fr">djamel.rouabaa@bas-rhin.gouv.fr</a>

<b>QPV MOLKENBRONN (STRASBOURG ET LINGOLSHEIM)</b>	
<p><b>Pour la ville de Strasbourg</b>  <b>Mme Lucile ANTOINE</b>  Chargée de mission quartier  06 89 34 70 47  <a href="mailto:lucile.antoine@strasbourg.eu">lucile.antoine@strasbourg.eu</a></p> <p><b>Pour la ville de Lingolsheim</b>  <b>M. Nicolas WIESEL</b>  Directeur Général des Services  03 88 78 88 92  <a href="mailto:wieseln@lingolsheim.fr">wieseln@lingolsheim.fr</a></p>	<p><b>M. Djamel ROUABAA</b>  Délégué du Préfet  07 85 40 41 19  <a href="mailto:djamel.rouabaa@bas-rhin.gouv.fr">djamel.rouabaa@bas-rhin.gouv.fr</a></p>
<b>QPV ELSAU (STRASBOURG)</b>	
<p><b>Mme Lucile ANTOINE</b>  Chargée de mission quartier  06 89 34 70 47  <a href="mailto:lucile.antoine@strasbourg.eu">lucile.antoine@strasbourg.eu</a></p>	<p><b>M. Djamel ROUABAA</b>  Délégué du Préfet  07 85 40 41 19  <a href="mailto:djamel.rouabaa@bas-rhin.gouv.fr">djamel.rouabaa@bas-rhin.gouv.fr</a></p>
<b>QPV MEINAU (STRASBOURG)</b>	
<p><b>M. Loïk DAMASE</b>  Chargé de mission quartier  06 76 32 02 51  <a href="mailto:loik.damase@strasbourg.eu">loik.damase@strasbourg.eu</a></p>	<p><b>Mme Asma KILICOGLU</b>  Déléguée du Préfet  06 77 38 19 29  <a href="mailto:asma.kilicoglu@bas-rhin.gouv.fr">asma.kilicoglu@bas-rhin.gouv.fr</a></p>
<b>QPV NEUHOF (STRASBOURG)</b>	
<p><b>Mme Flavie HEUILLARD</b>  Chargée de mission quartier  06 73 19 92 44  <a href="mailto:flavie.heuillard@strasbourg.eu">flavie.heuillard@strasbourg.eu</a></p> <p><b>Pour le secteur Polygone</b>  <b>Mme Catherine FRANK</b>  Cheffe de projet développement social et urbain  06 74 67 63 75  <a href="mailto:catherine.frank@strasbourg.eu">catherine.frank@strasbourg.eu</a></p>	<p><b>Mme Asma KILICOGLU</b>  Déléguée du Préfet  06 77 38 19 29  <a href="mailto:asma.kilicoglu@bas-rhin.gouv.fr">asma.kilicoglu@bas-rhin.gouv.fr</a></p>
<b>QPV PORT DU RHIN (STRASBOURG)</b>	
<p><b>Mme Valentine SBERRO</b>  Chargée de mission quartier  03 68 98 82 38  <a href="mailto:valentine.sberro@strasbourg.eu">valentine.sberro@strasbourg.eu</a></p>	<p><b>M. Djamel ROUABAA</b>  Délégué du Préfet  07 85 40 41 19  <a href="mailto:djamel.rouabaa@bas-rhin.gouv.fr">djamel.rouabaa@bas-rhin.gouv.fr</a></p>
<b>QPV AMPÈRE (STRASBOURG)</b>	
<p><b>Mme Marion OBERLE</b>  Chargée de mission quartier  03 68 98 66 64  <a href="mailto:marion.oberle@strasbourg.eu">marion.oberle@strasbourg.eu</a></p>	<p><b>M. Djamel ROUABAA</b>  Délégué du Préfet  07 85 40 41 19  <a href="mailto:djamel.rouabaa@bas-rhin.gouv.fr">djamel.rouabaa@bas-rhin.gouv.fr</a></p>

<b>QPV RISLER (STRASBOURG)</b>	
<b>Mme Marion OBERLE</b> Chargée de mission quartier 03 68 98 66 64 <a href="mailto:marion.oberle@strasbourg.eu">marion.oberle@strasbourg.eu</a>	<b>M. Djamel ROUABAA</b> Délégué du Préfet 07 85 40 41 19 <a href="mailto:djamel.rouabaa@bas-rhin.gouv.fr">djamel.rouabaa@bas-rhin.gouv.fr</a>
<b>QPV SPACH - ROTTERDAM (STRASBOURG)</b>	
<b>Mme Elodie SEGURA</b> Chargée de mission quartier 03 68 98 91 33 <a href="mailto:elodie.segura@strasbourg.eu">elodie.segura@strasbourg.eu</a>	<b>Mme Françoise NASSANY</b> Déléguée du Préfet 06 76 10 43 26 <a href="mailto:françoise.nassany@bas-rhin.gouv.fr">françoise.nassany@bas-rhin.gouv.fr</a>
<b>QPV JURA - CITADELLE (STRASBOURG)</b>	
<b>Mme Pauline LEVAIN</b> Chargée de mission quartier 03 68 98 91 39 <a href="mailto:pauline.levain@strasbourg.eu">pauline.levain@strasbourg.eu</a>	<b>Mme Françoise NASSANY</b> Déléguée du Préfet 06 76 10 43 26 <a href="mailto:françoise.nassany@bas-rhin.gouv.fr">françoise.nassany@bas-rhin.gouv.fr</a>

## COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

### DÉLÉGATION TERRITORIALE EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

**M. Mehdi EPLE**  
 Référent de la Politique de la ville  
 03 69 33 20 97 - 06 15 58 46 76  
[mehdi.eple@alsace.eu](mailto:mehdi.eple@alsace.eu)

**M. Thibaut PAPIRER**  
 Chargé de mission  
 03 69 20 75 96  
[thibaut.papirer@alsace.eu](mailto:thibaut.papirer@alsace.eu)

## RÉGION GRAND EST

### MAISON DE LA RÉGION DE STRASBOURG

**M. Maxime CORMERAIS**  
 Développeur de projet de territoire  
 03 88 15 38 99  
[maxime.cormerais@grandest.fr](mailto:maxime.cormerais@grandest.fr)

## CAF DU BAS-RHIN

### DIRECTION DE L' ACTION TERRITORIALE

**Mme Nadia GANGLOFF**  
 Référente dispositifs  
 03 88 37 76 11  
[nadia.gangloff@caf67.caf.fr](mailto:nadia.gangloff@caf67.caf.fr)

## 6. Annexes

**ANNEXE 1 : Priorités de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) dans le cadre du Contrat de ville 2024-2030**

**ANNEXE 2 : Egalité femmes-hommes dans les projets déposés à l'appel à projets du Contrat de ville - Mode d'emploi pour remplir le formulaire de demande de subvention en mettant en avant la prise en compte de l'égalité femmes-hommes**

## **ANNEXE 1 : PRIORITÉS DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE (CEA) DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030**

### **AXE 1 : « GRANDIR ET S'EMANCIPER » - éducation, culture, jeunesse, parentalité**

- 1.1 Favoriser la réussite éducative (dont accompagnement à la scolarité, projets culturels, prévention du décrochage scolaire)
- 1.2 Accompagner les parents dans leur rôle éducatif et dans les relations à l'école (la responsabilité familiale)
- 1.3 Soutenir le développement affectif, intellectuel, social de l'enfant et particulièrement les enfants de l'aide sociale à l'enfance
- 1.4 Favoriser l'émancipation et l'autonomie des jeunes et des femmes (dont l'accès aux activités sportives, sensibilisation à la citoyenneté, gérer un budget)
- 1.5 Lutter contre toute forme de discrimination pour une meilleure acceptation de la différence (grossophobie, discrimination religieuse, sexuelle, ethnique...)

### **AXE 2 : « PRENDRE SOIN » de soi et des autres - sport et santé, détresse alimentaire, isolement des aînés**

- 2.1 Faciliter l'accès à une alimentation saine et la promouvoir (manger)
- 2.2 Lutter contre l'isolement et favoriser la socialisation des personnes âgées
- 2.3 Développer la pratique sportive (bien bouger)

### **AXE 3 : « S'INSERER » - apprentissage du français, retour à l'emploi**

- 3.1 Développer les parcours de formation et d'insertion pour les publics fragiles
- 3.2 Soutenir l'apprentissage et la maîtrise de la langue française

## ANNEXE 2 : EGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS LES PROJETS DÉPOSÉS À L'APPEL À PROJETS DU CONTRAT DE VILLE

### MODE D'EMPLOI POUR REMPLIR LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION EN METTANT EN AVANT LA PRISE EN COMPTE DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Dans les quartiers comme ailleurs, des différences sont observées dans la manière dont les femmes et les hommes (les filles et les garçons) se déplacent, accèdent aux loisirs et à la culture, à la formation, à l'emploi, utilisent les services (transports, crèches) et infrastructures (parcs, bibliothèques ...) ou encore occupent l'espace public. Ces différences sont rarement des préférences. Elles masquent et marquent des inégalités entre les sexes que les politiques publiques doivent identifier, qualifier, mesurer et réduire de manière durable.

Aucun projet déposé à l'appel à projets du Contrat de Ville n'est neutre vis-à-vis de cet enjeu transversal. Cette fiche fournit des suggestions pour aider les porteurs de projets à rendre visible et explicite la manière dont leurs projets contribuent à réduire ou à ne pas renforcer les inégalités femmes-hommes.

Dans la rubrique « Projet - Objet de la demande » du formulaire Cerfa 12156\*06 sur la plateforme DAUPHIN, il est proposé à l'ensemble des structures de renseigner la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans au moins une des 5 sous-parties précisées ci-dessous.

#### OBJECTIFS : Comment établir le lien entre les objectifs principaux du projet et l'égalité de genre ?

##### 1/ PARTAGER DES ÉLÉMENTS DE CONSTAT

S'appuyer sur des données chiffrées spécifiques aux territoires d'action (voir par exemple [l'observation territoriale de l'égalité femmes-hommes au sein des QPV de l'EMS](#), [les cahiers de quartier](#), [la base de données du SIG Ville](#),...) et sur les besoins exprimés par certains groupes de femmes/filles ou de hommes/garçons (par groupe d'âge, situation de handicap, mono-parentalité etc.) selon le thème de l'action.

##### 2/ FORMULER UN SOUS-OBJECTIF D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES À TRAITER EN TRANSVERSAL

Garantir la mixité des publics, déconstruire des stéréotypes, favoriser un accès équitable des femmes et des hommes aux services rendus, etc ... Si vous estimez que la dimension de l'égalité femmes-hommes (filles-garçons) est peu/pas pertinente pour votre action, précisez clairement les raisons.

*Sur la Plateforme Dauphin, vous devez cocher une seule thématique dans le menu déroulant. Si l'égalité femmes-hommes est l'objectif principal de votre action, cochez "lutte contre les discriminations". Si c'est un objectif secondaire ou ne figure pas du tout dans l'objectif, cochez la thématique globale de l'action.*

#### DESCRIPTION : Comment les actions du projet peuvent agir sur l'égalité femmes-hommes ? Voici une liste non-exhaustive d'exemples

##### 1/ AGIR SUR LA COMPOSITION DU GROUPE DE BÉNÉFICIAIRES : MIXITÉ OU NON-MIXITÉ

- Mixité dans des activités ou espaces généralement plus féminins (santé, nutrition, enfance, sorties culturelles, parentalité) ou plus masculins (sports, cultures urbaines)
- Participation des hommes/garçons à des actions sur des sujets qui les concernent mais auxquelles ils participent encore trop peu (coparentalité, articulation des temps de vie, lutte contre les violences)
- Approche stratégique de la non-mixité

##### 2/ AGIR SUR LE NON-RENFORCEMENT DES STÉRÉOTYPES

- Animation des équipements (city-stade, cuisine) pour éviter qu'ils soient majoritairement occupés par un seul public
- Organisation des horaires et modes de garde pour faciliter la participation des femmes tout en agissant sur l'implication des pères dans la garde des enfants
- Choix des lieux de réunions/activités sécurisants pour les femmes tout en agissant sur le phénomène du harcèlement

### 3/ AGIR TOUT AU LONG DU DÉROULÉ DE L' ACTION

- Stéréotypes de genre à déconstruire (sports, formation, camp vacances etc.)
- Equilibre de la prise de parole et de décisions entre les sexes
- Communication qui ne véhicule pas de stéréotypes
- Prévention des violences sexuelles et sexistes

**BÉNÉFICIAIRES : Comment enrichir l'analyse de la typologie des bénéficiaires ? Quand la case "mixité" est cochée, il est possible de préciser les éléments suivants :**

- Le nombre ou la proportion de bénéficiaires femmes-hommes
- Le croisement avec d'autres variables (intersectionnalité): âge, situation de handicap, situation familiale, origine, orientation sexuelle...
- La distinction entre les typologies de bénéficiaires à différentes étapes du projet

#### A NOTER : Mixité / Non-mixité

La mixité ne fait pas l'égalité. Un espace peut être mixte mais sexiste en reproduisant des stéréotypes de genre.

A l'inverse, ce n'est pas parce qu'une action ne cible ou n'attire que des femmes/fille qu'elle est automatiquement en faveur de l'égalité femmes-hommes. Elle peut même reproduire des stéréotypes (ateliers de cuisine, de couture). A contrario, une action destinée aux hommes peut viser la transformation (par ex. un atelier avec des pères pour aborder la co-parentalité et l'équilibre dans le partage des tâches domestiques).

**MOYENS MATÉRIELS ET HUMAINS : L'identification des moyens constitue la base du budget. Le formulaire CERFA ne demande rien sur l'égalité femmes-hommes. Une réflexion sur les besoins liés à l'égalité femmes-hommes dans les moyens permet un budget plus adapté.**

**1/ AGIR SUR LES OUTILS** Les moyens se réfléchissent en fonction du sujet : des équipements sportifs adaptés pour faciliter la mixité dans les effectifs, des livres pour enfants sans stéréotypes de genre, des flyers ou un site internet plus inclusif, des outils pour former les équipes à l'égalité etc...

**2/ AGIR SUR LA COMPOSITION DE L' ÉQUIPE** (de direction, salariée, bénévoles) Pour mieux toucher les public visés, la composition des équipes est-elle appropriée : trop de/pas assez de femmes, hommes ? Quelle est la répartition femmes/hommes, les missions et types de contrat occupés par chaque membre ?

**3/ AGIR SUR LES COMPÉTENCES DE L' ÉQUIPE** Vos équipes sont-elles compétentes/formées/outillées sur l' égalité femmes-hommes, le genre, la lutte contre les discriminations, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ?

A la question "**est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutement(s) pour la mise en œuvre de l'action/projet ?**", vous pouvez signaler le recours éventuel à des personnes compétentes sur l'égalité femmes-hommes

**ÉVALUATION ET INDICATEURS : Comment déterminer un ou plusieurs indicateurs pour rendre visible les impacts de l'action sur l'égalité femmes-hommes ?**

- **La répartition des bénéficiaires** selon le sexe, à croiser si possible avec d'autres variables
- **Les efforts pour intégrer la dimension égalité** : dans le déroulement des activités (horaires, lieux, tarifs, accessibilité et sécurité, modes d'accueil), les formations, la communication, le recrutement, les partenariats avec des associations spécialisées,...

## **Ville et Eurométropole de Strasbourg**

Direction Urbanisme et Territoires - Direction de projet Politique de la ville

+33 (0)3 68 98 82 78 / [contratdeville@strasbourg.eu](mailto:contratdeville@strasbourg.eu)